

14 mai 2009 -22:00

Vers une nouvelle dynamique de la Coopération universitaire et scientifique au Développement

Le Ministre de la Coopération au Développement, Charles Michel et les représentants des universités et institutions scientifiques (IMT, ...) se réjouissent d'avoir conclu un accord concernant les futures lignes directrices de leurs activités au sud.

Le Ministre de la Coopération au Développement, Charles Michel et les représentants des universités et institutions scientifiques (IMT, ...) se réjouissent d'avoir conclu un accord concernant les futures lignes directrices de leurs activités au sud.

Bruxelles, le 14 mai 2009 Vers une nouvelle dynamique de la Coopération universitaire et scientifique au Développement Le Ministre de la Coopération au Développement, Charles Michel et les représentants des universités et institutions scientifiques (IMT, ...) se réjouissent d'avoir conclu un accord concernant les futures lignes directrices de leurs activités au sud. Cet accord s'inscrit dans le cadre de la politique du Ministre Michel visant à l'augmentation de l'efficacité de la coopération au développement et s'aligne sur le souhait des universités et des institutions scientifiques d'améliorer l'efficacité de leurs programmes. Cet accord est également l'occasion de se concentrer sur les nouvelles modalités d'aide qui trouvent leur origine, entre autres, dans la Déclaration de Paris (alignement, appropriation, harmonisation, ...). Dans le cadre de la simplification administrative et afin d'arriver à une plus grande prévisibilité de l'aide, l'introduction obligatoire par les coupes universitaires d'un programme annuel sera remplacé par un système de financement pluriannuel qui sera basé sur un cadre stratégique qui aurait fait l'objet d'un accord préalable. Dans cette nouvelle approche, le droit d'initiative des universités demeure inchangé et une plus grande autonomie est prévue pour l'exécution des programmes. Ceci permettra à la coopération universitaire et scientifique de répondre encore mieux aux demandes des institutions partenaires du sud, conformément à la Déclaration de Paris. En accord avec les universités, il est prévu une approche pays, c'est-à-dire une meilleure intégration des programmes dans le contexte politique, socio-économique et culturel du pays et/ou de la région. Ainsi, la coopération scientifique et universitaire au développement se concentrera à terme sur un maximum de 15 pays. De plus, 70 % de l'aide accordée à ces pays sera à terme destinée aux pays partenaires de la coopération bilatérale directe. Des modalités de transition seront développées avant fin 2009 afin de mettre en œuvre cette nouvelle approche.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be